



TARIFS 2021/2022

EXTERNES ET DEMI-PENSIONNAIRES

-  **FRAIS SCOLARITE NET MENSUELLE** 80 €
 (tous frais liés à l'élève et cotisations diverses, aucun supplément ne sera demandé)
-  **RESTAURATION** : prix du repas 6 €
 (chargement de la carte restauration par règlement en chèque ou espèces)
 - Ordre des chèques OGEC SAINT ANDRE -
- ❖ **La scolarité sera facturée de septembre à Juin quel que soit le nombre de journées passées dans l'établissement.**
 - Les règlements de septembre à juin se feront par prélèvement (une facture vous sera préalablement transmise par courrier).
- ❖ **Seuls les repas consommés sont payés**
- ❖ **Avis aux élèves** : pour toutes demandes de photocopies celles-ci seront facturées 0,50 €

INTERNES

	Frais de scolarité	Frais d'internat et de restauration	TOTAL Frais global mensuel
3 ^{ème} PMET	80 €	337.50 €	417.50 €
1 ^{ère} année CAP AS 1 ^{ère} année CAP MVA Motos 2 ^{nde} BAC PRO	80 €	307.50 €	387.50 €
1 ^{ère} BAC PRO	80 €	292.50 €	372.50 €
2 ^{ème} année CAP AS	80 €	270 €	350 €
2 ^{ème} année CAP MVA Motos Term BAC PRO	80 €	285 €	365 €

Tarif global mensuel =
scolarité + internat +
restauration

Les périodes de stages et
les vacances scolaires
sont déduites

- ❖ **La scolarité et l'internat seront facturés de septembre à Juin quel que soit le nombre de journées passées dans l'établissement.**
 - Les règlements de septembre à juin se feront par prélèvement (une facture vous sera préalablement transmise par courrier).
- ❖ **Pour la réservation de l'internat** il sera demandé deux chèques de caution (non rendus en cas de désistement) et à remettre avec le dossier d'inscription.
 - Caution de 300 € : réservation non rendue en cas de désistement de l'inscription
 - Caution de 10 € pour les clefs de placard (encaissement en cas de perte)
 - Toutes dégradations seront facturées directement aux familles.